

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 novembre 2024
Rapporteur :
**Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 16

Mobilités - Fonds de concours vélo
**Attribution du fonds de concours à la commune d'Edern pour la création de
stationnement vélo dans le centre-bourg**

Quimper Bretagne Occidentale souhaite impulser une dynamique positive dans la mise en œuvre de son schéma directeur des mobilités actives à travers son fonds de concours vélo créé en mai 2024. La commune d'Edern présente un projet de création 26 places des stationnement vélo devant des commerces et équipements gérés par la commune. Elle sollicite une participation financière de l'Agglomération dans le cadre du fonds de concours vélo.

La commune d'Edern prévoit l'achat de 15 arceaux à vélos permettant aux usagers d'attacher au moins une roue et le cadre de leurs vélos. Les arceaux seront implantés à proximité de la pharmacie, de la boucherie à l'espace André Angot (salle de sport, salle d'animation, médiathèque) et au Citystade par groupe de 3 ou 4 arceaux. La commune prévoit également deux arceaux pour un remplacement rapide après d'éventuels dégradations.

La demande porte uniquement sur l'achat du matériel. L'installation sera réalisée par la commune.

L'enveloppe globale du fonds de concours vélo pour l'année 2024 est de 150 000 €. Le plafond d'aide pour une commune, défini à 60 % de l'enveloppe globale, s'élève par conséquent à 90 000 €.

Il est proposé d'attribuer une participation maximum de 1 607 € HT dans le cadre du fonds de concours vélo de l'agglomération pour ce projet.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 15/11/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2024 (accusé de réception du 15/11/2024)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'attribuer à la commune d'Edern un fonds de concours de 1 607 € HT ;
- 2 - d'approuver le projet de convention ;
- 3 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention ainsi que tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.